

Mobilité internationale de Crédits sous Erasmus+

Opportunités pour les échanges d'étudiants et de personnel
des universités entre l'Europe et l'Afrique

Qu'est-ce que la mobilité internationale de Crédits (MIC) ?

- vise à financer la **mobilité de courte durée des étudiants et du personnel** entre les pays associés au programme et les pays non associés (dont l'Afrique).
- Multiples **avantages pour les participants et les institutions**:
 - Obtention de compétences, développement professionnel, employabilité accrue, acquisition de nouvelles méthodes d'enseignement etc...
 - Renforcement des capacités de l'institution, accroissement de son attractivité et soutien à son internationalisation, amélioration de la qualité de l'enseignement

Activités soutenues

- Mobilité de courte durée dans l'enseignement supérieur pour les étudiants, le personnel universitaire et le personnel administratif
- **Tous les degrés** sont couverts : licence, master et doctorat
- Mobilité possible dans toutes les **disciplines académiques**
- Soutient également les **stages** pour les étudiants et la formation du personnel
- Périodes d'études à l'étranger et stages de **2 à 12 mois**
- **Mobilité hybride** (mobilité physique de 5 à 30 jours + composante virtuelle)
- Mobilité du personnel de **5 à 60 jours**

Activités soutenues

Après sélection, tous les partenaires d'un projet peuvent **envoyer et accueillir des étudiants et du personnel** comme décrit dans le projet soumis.

Limite de la MIC

- Les universités africaines peuvent envoyer des étudiants en licence/master mais pas accueillir des étudiants européens de ce niveau.
- Pas de limite pour les doctorants et personnel. Mobilité dans les 2 sens possible.

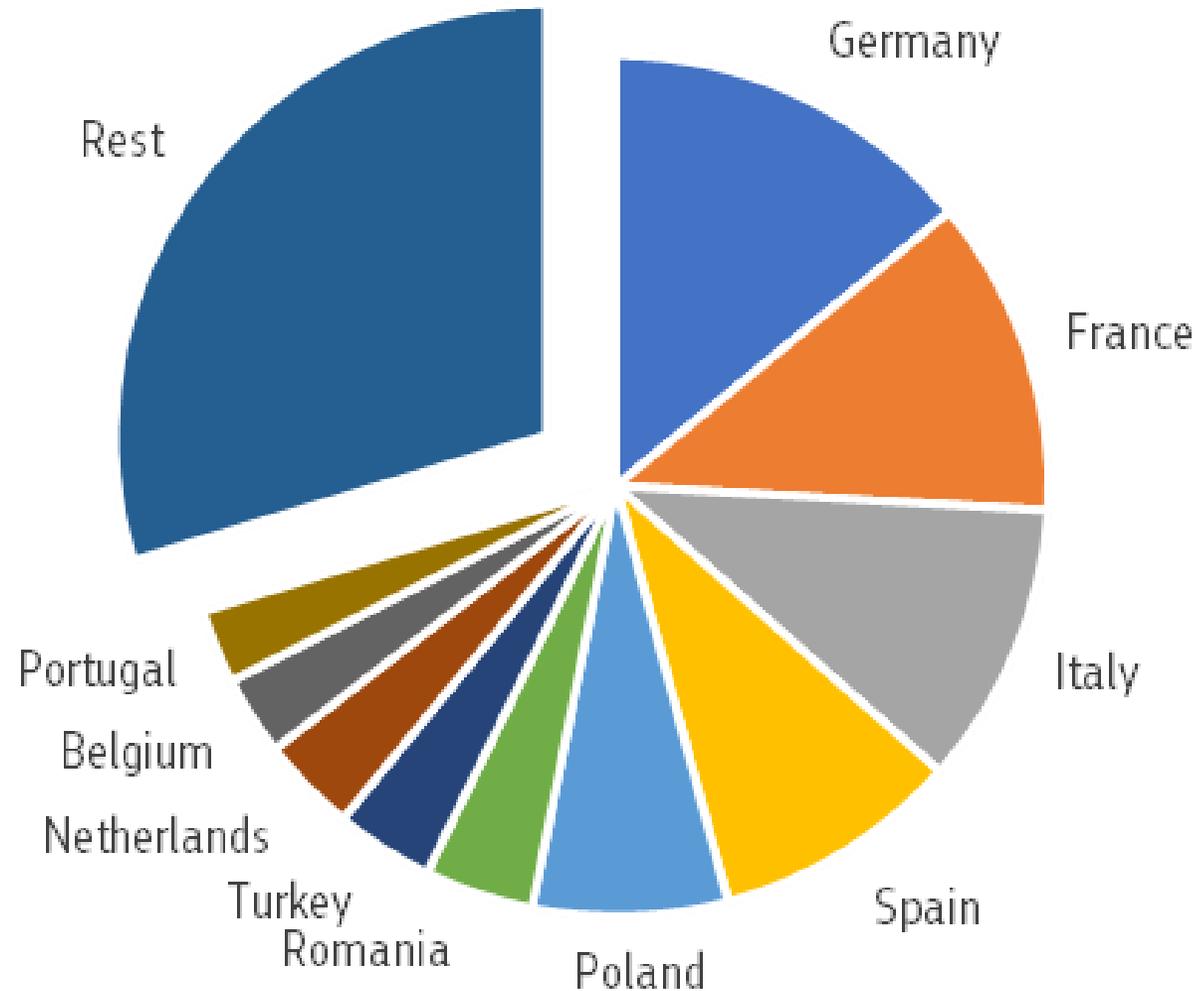
<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-ODA-Recipients-for-reporting-2021-flows.pdf>

Toutefois, les partenaires européens peuvent utiliser une partie de leur **budget consacré à la mobilité intra-européenne** (Action Clé 131) pour financer la mobilité de leurs étudiants de licence et master vers l'Afrique.

Qui peut déposer une candidature et comment?

- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) situés dans l'UE et les 6 pays associés au programme.
- La candidature contient les pays et les universités partenaires avec lesquels l'EES européen a l'intention d'organiser des mobilités, ainsi que son plan de coopération pour chaque région.
- La candidature est soumise par l'EES européen à l'agence nationale Erasmus+ située dans son pays (UE-27 + 6).
- La sélection des projets de mobilité est effectuée par les agences nationales Erasmus+.

33 pays européens ont un budget Erasmus+ pour des projects “Mobilité Internationale de Crédits”



A quoi vous préparer?

- Montrez en quoi la Mobilité de crédits est pertinente et stratégique pour votre université
- Réfléchissez à la manière dont vous répartirez mobilité de vos étudiants et personnel
- Familiarisez-vous avec l'approche centrée sur l'étudiant
- Considérez la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur dont vous respecterez les principes



CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

(nom de l'établissement)

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+ ;
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées ;
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits – ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride ;
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques ;
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre ;
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+ ;
- en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'initiative de la « Carte étudiante européenne » ;
- en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme ;
- en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme ;
- en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées ;
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront ;
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes ;
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité ;
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquies le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles ;
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité ;
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement ;
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire ;
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire ;
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

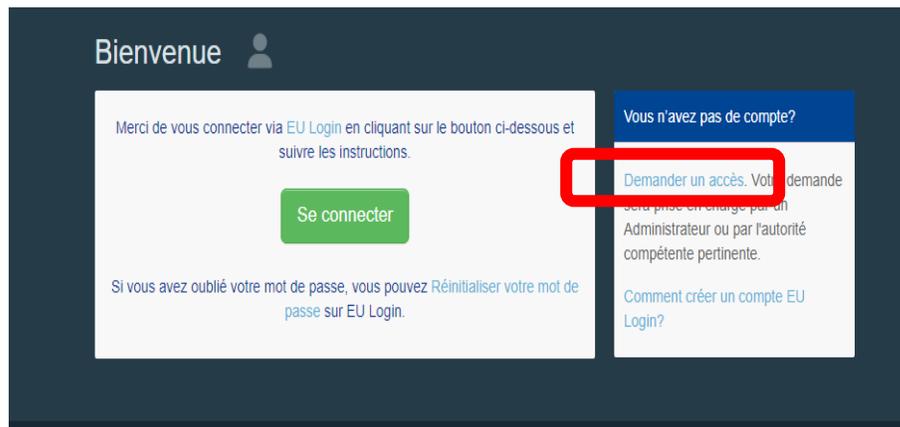


Étapes concrètes du côté de l'université africaine

1. Créer votre « EU Login »

Si vous n'en avez pas déjà un

<https://webgate.ec.europa.eu/trace-snt/login>



2. Créer une « Identité pour votre organisation » - OID

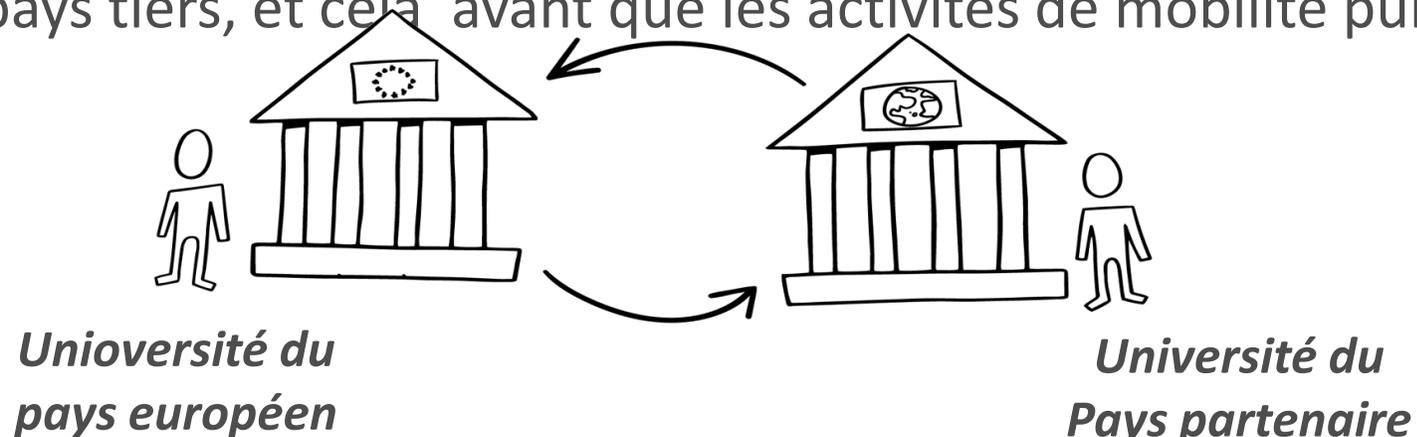
Si vous n'en avez pas déjà une

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/register-my-organisation>



Étapes après la sélection

- Après évaluation de critères de qualité, l'EES européen recevra une subvention répartie entre différentes enveloppes budgétaire régionales (dont l'Afrique Sub-Saharienne).
- Durée du projet: **24 à 36 mois**
- Pour chaque partenariat doté d'un budget agréé, un **accord interinstitutionnel** est nécessaire entre le coordinateur du projet en Europe et chaque université partenaire de pays tiers, et cela avant que les activités de mobilité puissent commencer.



- **Un accord interinstitutionnel** lie l'université européenne et son établissement partenaire dans un pays non associé
- **Une convention de subvention** lie l'université européenne et son agence nationale E+
- Une **convention de subvention** lie le participant à l'université européenne (qui paie la bourse)
- **Un contrat pédagogique ou de mobilité** lie le participant aux deux universités



Soutien organisationnel

EUR 500/participant

Soutien individuel

EUR 700-900/mois pour les étudiants

EUR 148-190/jour pour le personnel

EUR 79/jour jusqu'au 14e jour puis EUR 56/jour du 15e au 30e jour pour la mobilité hybride

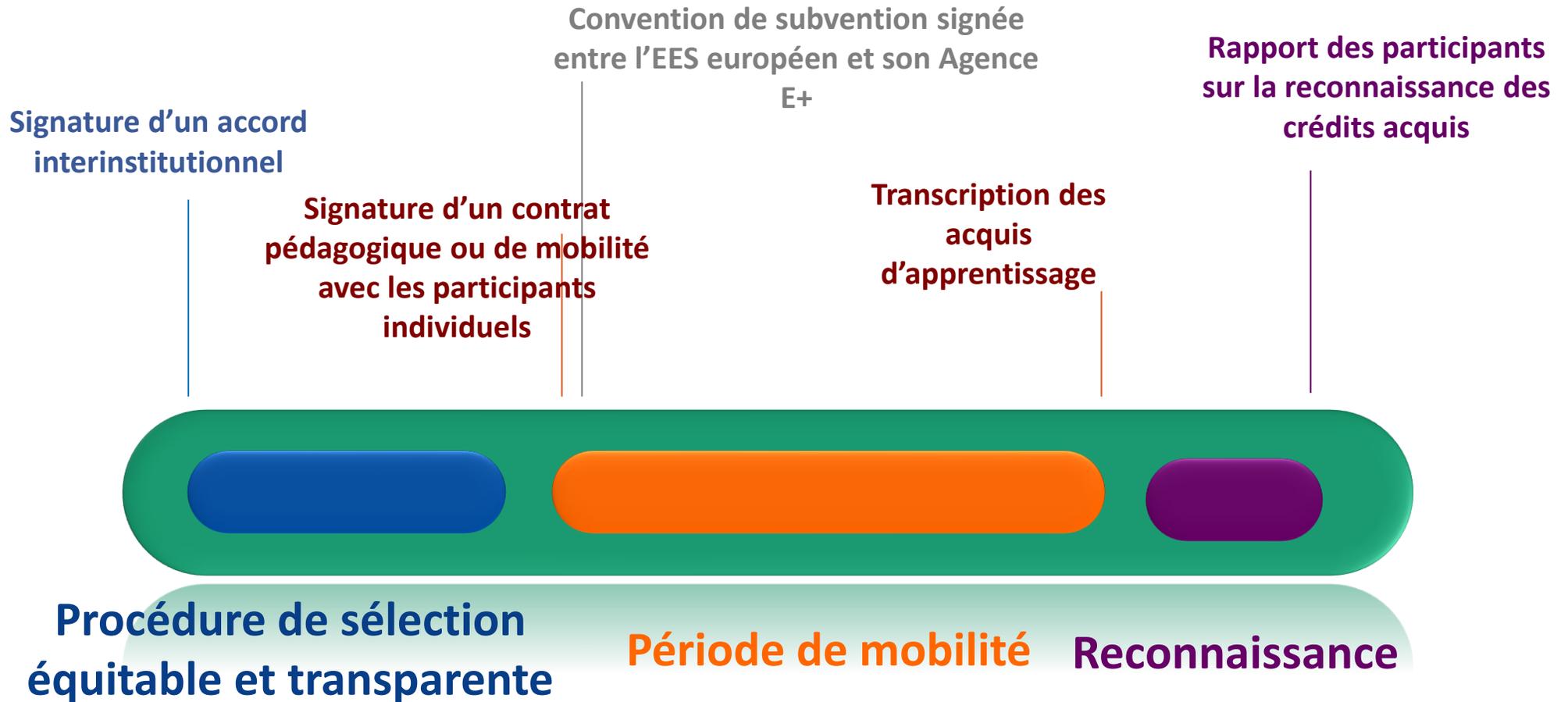
Contribution aux frais de voyage

EUR 28 à 1 735, en fonction de la distance parcourue

Préoccupation en matière d'inclusion

- Complément pour les étudiants moins favorisés
- Soutien à l'inclusion (problèmes de santé) sur la base des coûts réels

Mise en œuvre d'un projet de mobilité (après sélection)



Chronologie

